

Envoi : 24/06/2019

Réception par le Préfet : 24/06/2019

Publication : 28/06/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-3-6-1

Séance du vendredi 21 juin 2019

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH Lucien donne procuration à Mme VALLAT.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à Mme DREXLER.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD 2018-6-6-3 du 14 décembre 2018 relative au vote du budget primitif 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la décision modificative n°1 du budget annexe de la régie départementale de production d'énergie électrique selon les modalités présentées en annexes A.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à 947 588,26 €, portant le volume budgétaire global du budget à 1 328 588,26 € suivant le détail figurant à l'annexe 1 de la présente délibération.
- Constate l'excédent global de 947 516,26 €, dont 94 473,30 € en fonctionnement et 853 042,96 € en investissement.
- Affecte définitivement à la section de fonctionnement, en recettes, la somme de 94 473,30 € (nature 002) et à la section d'investissement la somme de 853 042,96 € (nature 001)
- Prend acte que la régie a puisé dans les dépenses imprévues la somme de 6 000 € pour couvrir l'appel de fonds du solde des impôts sur les sociétés de l'exercice 2018.